



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2010/2301(INI)

17.10.2011

AMENDEMENTS

1 - 55

Projet d'avis
Yannick Jadot
(PE470.054v01-00)

sur l'UE et la Chine: un déséquilibre commercial?
(2010/2301(INI))

AM\880236FR.doc

PE473.926v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Rolandas Paksas

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique; ***estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; encourage de ce fait le dialogue entre*** les deux partenaires;

Amendement

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique ***et les spécificités en matière de démographie et de ressources naturelles***; encourage les deux partenaires ***à développer un dialogue stratégique plus étroit et plus responsable, qui tienne compte des intérêts des deux parties, tout en apportant un soutien et une contribution à un système multilatéral fort et efficace***;

Or. It

Amendement 2
Yannick Jadot
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; encourage de ce fait le dialogue entre les deux partenaires;

Amendement

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent ***largement*** les différences de modèle social, économique, ***démographique*** et démocratique; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine, ***notamment sociaux***, y contribue; ***reconnait que certains efforts sont faits en la matière mais qu'ils restent insuffisants***; encourage de ce fait le dialogue ***critique et l'engagement constructif*** entre les deux partenaires;

Amendement 3
Henri Weber

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine **traduisent** les différences de modèle social, économique et démocratique; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; encourage de ce fait le dialogue entre les deux partenaires;

Amendement

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine **reflètent** les différences de modèle social, économique et démocratique **entre ces deux grandes puissances**; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; encourage de ce fait le dialogue **en vue de l'instauration de mesures de réciprocité positive** entre les deux partenaires;

Amendement 4
Niki Tzavela

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique; Je estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; **encourage de ce fait** le dialogue **entre les deux partenaires**;

Amendement

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; **souligne l'importance de déterminer une stratégie pour** le dialogue **avec la Chine, portant en premier lieu sur la question du marché de l'emploi**;

Amendement 5
Mario Pirillo

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits en Chine y contribue; encourage de ce fait le dialogue entre les deux partenaires;

Amendement

1. considère que les déséquilibres commerciaux UE-Chine traduisent les différences de modèle social, économique et démocratique; estime que l'absence ou le faible respect de certains droits, ***en particulier des droits des travailleurs***, en Chine y contribue; encourage de ce fait le dialogue entre les deux partenaires;

Or. it

Amendement 6
Mario Pirillo

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. invite la Chine à assumer ses propres responsabilités face à l'OMC de manière à permettre l'accès plein et entier au marché des biens et services des autres parties, la liberté d'investir, ainsi que la protection des droits des sociétés européennes et une plus grande protection des droits de propriété intellectuelle;

Or. it

Amendement 7
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. attire l'attention sur le fait que les entreprises européennes sont tentées de délocaliser leur activité en Chine, afin de réduire les coûts et d'augmenter leurs bénéfices, au détriment de la main-d'œuvre dans l'Union et sans respecter les objectifs que s'est fixé l'Union en matière de réduction des émissions polluantes et de normes sociales et d'emploi; appelle de ses vœux la mise en place, entre l'Union et la Chine, d'échanges commerciaux qui auraient pour objectifs la coopération et le développement économique et social des deux parties;

Or. ro

**Amendement 8
Marita Ulvskog**

**Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

Projet d'avis

Amendement

1 bis. estime que, si les relations mutuelles entre l'Europe et la Chine leur posent des défis à toutes les deux, elles leur ouvrent aussi de vastes perspectives; souligne qu'avec l'essor important de la demande dans les économies émergentes, l'Union a dorénavant également une chance de cueillir les fruits de la mondialisation en renforçant encore ses exportations de biens et de services dans les nouveaux marchés;

Or. en

**Amendement 9
Niki Tzavela**

AM\880236FR.doc

PE473.926v01-00

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. observe que cette stratégie doit se fonder sur la compréhension mutuelle et souligne l'importance d'associer en l'occurrence des cultures et des systèmes sociaux différents;

Or. en

Amendement 10
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. souligne le fait que la prépondérance des investissements étrangers de l'Union dans l'industrie chinoise est due dans une grande mesure au moindre coût de la main-d'œuvre; observe que la plupart des entreprises européennes investissant en Chine utilisent le territoire de ce pays comme plate-forme de production par une main-d'œuvre à bas prix pour ensuite réexporter vers les marchés de pays tiers, notamment en Asie, puis de retour en Europe; considère que cela explique en partie le déficit commercial de l'Union par rapport à la Chine, de nombreux produits importés de Chine dans l'Union étant fabriqués par des entreprises européennes ou leurs sous-traitants directs;

Or. ro

Amendement 11
Bendt Bendtsen

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Amendement

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, **qui doit être** fondée sur:

- la définition de normes strictes,
- un renforcement des mesures anti-dumping,
- une approche plus équilibrée, **dans le cadre des accords AMP actuels**, en matière de marchés publics, **permettant d'améliorer l'accès des entreprises européennes au marché chinois**,
- **le respect des droits de propriété intellectuelle**,
- la recherche et l'innovation
- et l'économie verte;

rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Or. en

Amendement 12

Yannick Jadot

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace *qu'en étant* conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Amendement

2. considère que le défi posé par la Chine **à l'Union** est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus **ambitieuse et** équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace **que** conçue **et mise en œuvre** à l'échelle européenne et que les approches **commerciales purement** nationales ne permettent pas **aujourd'hui** une approche communautaire cohérente **et efficace** vis-à-vis de la Chine;

Or. fr

Amendement 13

Henri Weber

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle

Amendement

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse **et volontariste**, fondée sur la définition, **la mise en œuvre et le respect** de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut

européenne et que les approches nationales **ne permettent pas une** approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales **privent l'Union d'une** approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Or. fr

Amendement 14
Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. considère que **le défi posé par** la Chine **est** la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace **qu'en étant conçue** à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Amendement

2. considère que **les échanges bilatéraux avec** la Chine **constituent un défi dans le cadre de** la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace **que si elle est coordonnée** à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Or. sv

Amendement 15
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique

Amendement

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique

industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation, **le respect de la propriété intellectuelle** et l'économie verte; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Or. ro

Amendement 16
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie **verte**; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Amendement

2. considère que le défi posé par la Chine est la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne ambitieuse, fondée sur la définition de normes strictes, un renforcement des mesures anti-dumping, une approche plus équilibrée en matière de marchés publics, la recherche et l'innovation et l'économie **durable**; rappelle qu'une telle politique industrielle ne peut être efficace qu'en étant conçue à l'échelle européenne et que les approches nationales ne permettent pas une approche communautaire cohérente vis-à-vis de la Chine;

Or. ro

Amendement 17
Henri Weber

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. regrette que les barrières mises à l'accès aux marchés chinois, mentionnées notamment dans le dernier rapport de la Chambre de commerce européenne, représentent un coût énorme et une perte de débouchés commerciaux pour les entreprises européennes; souligne que l'accès à certains secteurs clés reste restreint, en raison des limites imposées aux investissements dans certains domaines, comme ceux de l'industrie automobile, des télécommunications, de la pétrochimie et de l'énergie, ou celui des services financiers, en raison des limites imposées aux prises de participation;

Or. fr

Amendement 18
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne qu'une faible protection des droits de propriété intellectuelle restreint tant l'implication des entreprises européennes dans les investissements directs et les sociétés mixtes que le transfert de hautes technologies et la modernisation de la technologie; demande à la Commission de promouvoir, dans le cadre des relations UE-Chine, la protection des droits de propriété intellectuelle et l'amélioration des conditions requises pour les investissements directs et pour les sociétés mixtes, afin que les entreprises européennes spécialisées dans la haute

technologie puissent investir en Chine;

Or. ro

Amendement 19

Yannick Jadot

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. rappelle que les marchés publics constituent le socle de toute politique industrielle européenne cohérente, durable et innovante; note qu'en 2016, la Chine obtiendra le statut d'économie de marché et demande à la Commission de proposer des mesures afin de conserver des mécanismes de défense commerciaux après 2016, notamment pour les PME innovantes européennes;

Or. fr

Amendement 20

Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. observe que les restrictions d'accès au marché imposées par les Chinois et l'absence d'une protection appropriée de la propriété intellectuelle constituent autant d'obstacles à l'expansion en Chine des entreprises européennes; invite dès lors la Chine à s'employer d'urgence à améliorer son ouverture économique;

Or. en

Amendement 21
Niki Tzavela

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. estime que l'établissement d'un mécanisme d'échange des informations à l'initiative de la Commission concernant les accords intergouvernementaux entre les États membres et les pays tiers dans le domaine des échanges avec la Chine facilitera l'adoption d'une approche cohérente à l'égard de la Chine;

Or. en

Amendement 22
Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. s'inquiète de la réticence des autorités chinoises à mettre en œuvre la protection des droits de propriété et à s'attaquer au problème de la contrefaçon de produits tels que l'électronique, les logiciels, le contenu audiovisuel culturel et les médicaments, qui a un impact négatif considérable sur l'économie et la société de l'Union;

Or. en

Amendement 23
Henri Weber

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. constate, par ailleurs, le maintien de barrières techniques pour les sociétés étrangères et une tendance croissante à un traitement inégal de la part de certains organismes de réglementation chinois, ainsi que le manque de transparence en matière réglementaire;

Or. fr

Amendement 24
Niki Tzavela

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. souligne l'importance de mettre en place un cadre d'investissement entre les deux parties et de concilier la stratégie Europe 2020 et le plan quinquennal de la Chine;

Or. en

Amendement 25
Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 quater. s'inquiète de la réticence des autorités chinoises à mettre en œuvre la cybersécurité et à poursuivre la cybercriminalité, qui met à mal le réseau mondial et la sécurité de l'information et

exerce un impact négatif notable sur l'économie et la société de l'Union;

Or. en

Amendement 26
Fiona Hall

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire; demande à la Commission *de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges* et/ou d'un ajustement aux frontières;

Amendement

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire; *invite instamment les États membres à renforcer les mécanismes de surveillance du marché nationaux pour éviter que des biens non conformes aux normes de l'Union se retrouvent sur son marché;* demande à la Commission *d'évaluer si une approche commune à l'Union de la surveillance des marchés pourrait être le moyen de renforcer les mesures de contrôle actuelles;*

Or. en

Amendement 27
Yannick Jadot
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le

Amendement

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le

premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire; demande à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières;

premier producteur global de normes, *en particulier dans les domaines stratégiques; encourage en ce sens toute coopération Chine-Union dans les négociations internationales sur les normes;* demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent *strictement* les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire *et* demande à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières *pour les biens originaires de pays tiers qui ne respecteraient pas ces normes;*

Or. fr

Amendement 28 **Henri Weber**

Projet d'avis **Paragraphe 3**

Projet d'avis

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire; demande à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières;

Amendement

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire; demande *le renforcement des organismes de contrôle des marchandises entrant sur le territoire européen; demande par ailleurs* à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières;

Or. fr

Amendement 29
Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent *les* normes *européennes* de protection sociale, environnementale et sanitaire; **demande à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières;**

Amendement

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent *certaines* normes de protection sociale, environnementale et sanitaire;

Or. sv

Amendement 30
Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, environnementale et sanitaire; demande à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières;

Amendement

3. rappelle les progrès significatifs réalisés par la Chine dans le développement et l'établissement de ses propres normes; considère que, en tant que premier marché mondial, l'UE doit aussi rester le premier producteur global de normes; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent les normes européennes de protection sociale, *technique*, environnementale et sanitaire; demande à la Commission de proposer rapidement un scénario d'introduction progressive d'une conditionnalité aux échanges et/ou d'un ajustement aux frontières;

Or. en

Amendement 31
Henri Weber

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. estime primordial pour l'Union que la conformité aux normes européennes, la protection des droits intellectuels et la lutte contre la contrefaçon soient défendues vigoureusement dans le cadre des nouvelles négociations macro-économiques;

Or. fr

Amendement 32
Jean-Pierre Audy

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. souligne la nécessité de la réciprocité, notamment en matière d'accès aux marchés publics, d'accès au capital des entreprises, etc.;

Or. fr

Amendement 33
Rolandas Paksas

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. **rappelle** l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables, **mais** souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et d'investir dans ces domaines;

Amendement

4. **se félicite de** l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables **et rappelle que, selon le rapport mondial 2010 sur les énergies renouvelables du réseau mondial de promotion des énergies renouvelables pour le 21^e siècle ("REN 21"), soutenu par l'Agence internationale de l'énergie et les Nations unies, sur une augmentation de la production d'énergies renouvelables de 80 gigawatts (GW) dans le monde, la Chine arrive au premier rang, avec une adjonction de 37 GW;** souligne **toutefois** que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et d'investir dans ces domaines;

Or. It

Amendement 34

Fiona Hall

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. rappelle l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables, **mais souligne** que l'UE **peut encore être** à l'avant-garde, **si elle choisit d'orienter** ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et **d'investir** dans ces domaines;

Amendement

4. rappelle l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables **et l'efficacité énergétique, et demande que des actions soient menées et des engagements pris d'urgence pour garantir** que l'UE **reste** à l'avant-garde **dans ces domaines en orientant efficacement** ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et **en investissant massivement** dans ces domaines; **met en garde contre l'imposition de barrières aux échanges et aux investissements dans l'économie verte, de telles barrières constituant un**

obstacle à la croissance d'un marché véritablement mondial des technologies vertes et renouvelables;

Or. en

Amendement 35
Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. rappelle l'ampleur des investissements *chinois dans les* énergies renouvelables, mais souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et d'investir dans ces domaines;

Amendement

4. rappelle l'ampleur des investissements *et des aides financières gouvernementales sous la forme de subventions affectés par la Chine aux* énergies renouvelables, mais souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et d'investir dans ces domaines; *observe que, faute d'une action appropriée, l'Union pourrait bien devenir importatrice nette de technologies de l'énergie renouvelable, avec les implications que cela comporte en termes de sécurité de l'approvisionnement énergétique;*

Or. en

Amendement 36
Giles Chichester

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. rappelle l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables, mais souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses

Amendement

4. rappelle l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables, *qui ont un impact négatif direct sur les secteurs de production de sources*

efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et d'investir dans ces domaines;

d'énergies renouvelables de l'Union, mais souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et l'économie verte et d'investir dans ces domaines;

Or. en

Amendement 37
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. rappelle l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables, mais souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources *et l'économie verte* et d'investir dans *ces domaines*;

Amendement

4. rappelle l'ampleur des investissements chinois dans les énergies renouvelables, mais souligne que l'UE peut encore être à l'avant-garde, si elle choisit d'orienter ses efforts de recherche vers la sobriété des ressources et d'investir dans *une économie durable, équilibrée et cohésive d'un point de vue territorial*;

Or. ro

Amendement 38
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

4 bis. souligne que la Chine occupe le premier rang au classement mondial d'installations de parcs d'éoliennes, que les producteurs chinois et indiens de turbines d'éoliennes sont parmi les dix premiers et que la Chine produit actuellement la majeure partie des panneaux photovoltaïques de la planète;

demande à la Commission et aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le développement et la production éco-efficaces, sur le territoire de l'Union, de ces technologies, tout comme de nouvelles technologies innovantes nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Or. ro

Amendement 39
Yannick Jadot
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. observe la multiplication des conflits sociaux en Chine et regrette que la hausse des salaires minimums ne compense pas l'inflation, en particulier dans les provinces du Sud; appelle la Chine à se doter d'une loi complète sur les négociations collectives et à développer tous les instruments utiles au dialogue social; propose à la Commission la mise en place d'une coopération spécifique avec les autorités chinoises pour accompagner ces évolutions;

Or. fr

Amendement 40
Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. observe avec préoccupation que la Chine continue à opposer des obstacles à la liberté de commercialiser les éléments terrestres rares et leurs produits dérivés à l'échelle mondiale, qui s'étaient vus renforcés par la réduction des quotas d'exportation qui incluent à présent des alliages d'éléments terrestres rares; invite la Commission à coopérer résolument avec la Chine pour conclure des accords qui soient mutuellement profitables et respectueux du droit environnemental et du droit commercial international;

Or. en

Amendement 41

Henri Weber

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. fait observer que la Chine s'est fixé des objectifs ambitieux pour les marchés publics de produits novateurs et respectueux de l'environnement et demande que des objectifs analogues soient fixés pour l'Union, de même que pour le soutien aux jeunes pousses, aux PME/PMI innovantes et aux entreprises médianes indépendantes des grands groupes;

Or. fr

Amendement 42

Henri Weber

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. considère que la hausse de la demande domestique et la poursuite des réformes économiques en Chine seront décisives pour favoriser un environnement de marché plus équilibré et réduire le déficit bilatéral; encourage la réforme nécessaire des services bancaires et le développement d'un marché réel du crédit à la consommation;

Or. fr

Amendement 43
Fiona Hall

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats ***et des échanges de bonnes pratiques plus efficaces*** en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme ***la réduction de la consommation***, le recyclage, la gestion efficace ***et durable des matières premières*** et des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. ***invite l'Union à intensifier les efforts qu'elle déploie pour renforcer sa sécurité en matière de ressources en promouvant les recherches sur les solutions de remplacement durables et la mise en œuvre plus effective de la hiérarchie de gestion des déchets dans les processus industriels;***

Or. en

Amendement 44
Rolandas Paksas

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D **et de coopération industrielle** dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Amendement

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D, **en collaborant** dans les différents secteurs **industriels** d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares **et des autres ressources stratégiques** dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables, **la création de technologies liées au charbon à émissions presque nulles** et l'efficacité énergétique; **encourage activement la coopération pour améliorer la transparence et la fiabilité des données relatives à l'énergie, ainsi que les échanges d'informations.**

Or. It

Amendement 45
Juozas Imbrasas

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D **et de coopération industrielle** dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Amendement

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D, **en collaborant** dans les différents secteurs **industriels** d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares **et des autres ressources stratégiques** dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables, **la création de technologies liées au charbon à émissions presque nulles** et l'efficacité

énergétique; *encourage activement la coopération pour améliorer la transparence et la fiabilité des données relatives à l'énergie, ainsi que les échanges d'informations.*

Or. It

Amendement 46
Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Amendement

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats *stratégiques* en matière de R&D et de coopération industrielle, *technologique et innovatrice* dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, *via le partage et la coproduction de technologies basées sur les énergies renouvelables et des programmes de recherche et de développement communs;*

Or. en

Amendement 47
Jean-Pierre Audy

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte,

Amendement

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte,

comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

comme le recyclage, la gestion efficace des terres rares dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique; **propose, également, que l'Union renforce le partenariat UE-Chine dans le cadre du projet ITER;**

Or. fr

Amendement 48
Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage, la gestion efficace des *terres rares* dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Amendement

5. invite l'UE et la Chine à développer des partenariats en matière de R&D et de coopération industrielle dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, comme le recyclage **et les mines urbaines**, la gestion efficace des *métaux de terres rares* dans l'ensemble du cycle économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Or. sv

Amendement 49
Mario Pirillo

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. rappelle que la Chine continue à avoir recours à des barrières non tarifaires comme le sont les procédures d'appel d'offres discriminatoires, les restrictions appliquées aux matières premières, les quotas à l'importation et à

l'exportation, qui limitent fortement la présence des entreprises européennes sur le marché chinois;

Or. it

Amendement 50
Mario Pirillo

Projet d'avis
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. souligne que la Chine continue d'appliquer aux matières premières des restrictions à l'exportation sous la forme de droits ou de quotas, interdits par l'OMC, qui font grimper artificiellement les prix mondiaux des matières premières, avec la réduction que cela comporte des prix intérieurs, offrant ainsi aux producteurs chinois des avantages considérables sur le plan de la concurrence;

Or. it

Amendement 51
Mario Pirillo

Projet d'avis
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quater. rappelle que la Chine mobilise quelque 97 % de l'approvisionnement en éléments terrestres rares, sur lesquels le gouvernement chinois a imposé des quotas qui limitent les exportations et entraînent une augmentation des prix d'achat pour les entreprises européennes, lesquelles se trouvent désavantagées par

rapport aux entreprises chinoises;

Or. it

Amendement 52

Yannick Jadot

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. se félicite que les programmes européens soient accessibles aux équipes de recherche chinoises et demande que les programmes chinois soient également accessibles aux chercheurs européens; encourage le développement de partenariats technologiques pour répondre au défi commun des modes de production économes en ressources;

Or. fr

Amendement 53

Ioannis A. Tsoukalas

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. invite l'Union et la Chine à développer des partenariats stratégiques en matière de R&D&I grâce à un renforcement de la coopération entre les universités et les instituts de recherche de l'Union et de la Chine, à des programmes de formation et des programmes universitaires communs, à un accroissement de la mobilité des chercheurs, et à l'instauration de programmes de recherche en coopération,

tout cela au bénéfice mutuel des citoyens européens et chinois;

Or. en

Amendement 54

Yannick Jadot

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. rappelle que les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ ne tiennent pas compte des "émissions importées" qui sont comptabilisées dans d'autres pays comme la Chine; demande donc à la Commission une réévaluation de ses objectifs en fonction de la réalité de la responsabilité climatique de l'Union;

Or. fr

Amendement 55

Yannick Jadot

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 5 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quater. demande une évaluation de l'impact des zones économiques spéciales chinoises dans les pays africains et nord-africains, en particulier ceux avec lesquels l'Union a passé des accords commerciaux; souligne avec inquiétude que la politique chinoise en Afrique peut avoir des impacts dramatiques sur les ressources naturelles et constitue un défi pour les politiques de développement

*menées par l'Union; demande à la
Commission d'évaluer la cohérence entre
les politiques européennes commerciales
menées vis-à-vis de la Chine et les
politiques européennes de coopération au
développement en faveur de l'Afrique;*

Or. fr